

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO
1037-20-2020, 1044-02-2020, 1095-01-2020 et 1097-2020**

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'aux séances ordinaires du 7 décembre 2020 et du 11 janvier 2021, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants:

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-20-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LE BANDE DE PROTECTION POUR LE PARC DES SOMMETS**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1044-02-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1044-2017, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1097-2020 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1095-01-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1095-2020 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

Prenez en outre avis que ces règlements entre en vigueur conformément à la Loi et sont disponible pour consultation sous la rubrique Administration municipale / Règlements municipaux sur le site Internet de la ville www.bromont.com.

Bromont, ce 18^e jour de janvier 2021.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques